

Citons la lettre des responsables de l'association des maires ruraux

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Pour deux raisons majeures : l'une technique et organisationnelle, l'autre politique.

>> Des raisons politiques

Chacun connaît l'engagement de l'AMRF et de ses membres quant à la démonstration de l'utilité permanente de la commune, de sa pertinence, de son rôle fondamental dans la relation avec le citoyen. Pour ce faire, nous avons choisi de proposer une solution qui vise à :

- Renforcer le lien historique entre la commune et les habitants. La mairie doit être le portail d'entrée de tous les services publics, humainement mais aussi avec les outils numériques du moment.
- Anticiper les transformations de la société en étant proactif pour ne pas subir les prérogatives de nos gouvernants ou des évolutions techniques incontournables.
- Répondre à cette exigence autour de l'usage grandissant du numérique. Tant de la part de plus en plus d'opérateurs publics et privés que des habitants. La commune ne peut et ne doit être absente de cette évolution. Qui mieux que le site Internet communal peut incarner cette médiation entre relations humaines et échanges numérique ?
- Faire de votre site LE portail d'entrée des services publics citoyens.
- Simplifier la vie quotidienne des usagers, lutter contre l'exclusion numérique au profit des plus éloignés de ces outils, en permettant à la commune de relever ces deux enjeux, grâce à une alliance entre proximité et médiation numérique incarnée par un site performant.
- Positionner de manière stratégique la commune au regard de l'intention de l'Etat qui souhaite déjà mettre en place tous les services publics en ligne. C'est ce que permettra la nouvelle version de Campagnol en intégrant, en version utilisateur « citoyen » l'ensemble des services publics en ligne que développe l'Etat, dans le cadre du projet du Gouvernement d'Etat plateforme.
- Faire de l'AMRF, votre association, un interlocuteur associé aux travaux menés par le Secrétariat général à la modernisation de l'Etat. L'administration est particulièrement attentive à nos actions tant nous sommes précurseurs sur ce sujet. C'est un signe de reconnaissance de notre action.

>> Des raisons techniques et organisationnelles

Sept ans après sa création et malgré des aménagements, la solution devenait obsolète et rigide. Fruit du retours des usagers et de la perméabilité aux bouleversements rendus possibles par les progrès technologiques, Campagnol II (c'est la nouvelle appellation) garantit :

- Un site "Responsive", ce qui signifie qu'il peut être lu dans de bonnes conditions depuis n'importe quelle interface (tablette, mobile, ordinateur,...)
- Une sécurité par un hébergement dans un data center situé en France

- Un prix très abordable malgré une hausse rendue nécessaire par le déploiement de la nouvelle version et du nombre grandissant d'utilisateurs
- Une simplicité d'utilisation maintenue
- De nouvelles fonctionnalités développées en fonction de vos demandes,
- L'augmentation de la capacité de stockage à 1Go
- La mise à disposition d'un formulaire de Saisine par voie électronique, un outil de réservation de salle, un agenda sous forme de calendrier

- L'accès aux formulaires du Service Public disponibles directement sur votre site sans en sortir

- L'intégration progressive de nouveaux outils au cours de l'année 2018
- Une gestion directe la ligne d'assistance désormais intégrée à l'équipe de l'AMRF assurant cohérence et coordination avec l'administratif et l'animation du réseau.

"Des maires au service des maires" telle est notre devise.

Vous remerciant de votre confiance et de votre patience si des désagréments sont perceptibles dans les premiers jours de la prise en main du nouvel outil, recevez, très Chers collègues, l'assurance de nos salutations dévouées.

--

Vanik Berberian
Président de l'AMRF

--

John Billard
Vice-président de l'AMRF en charge du numérique

Association des maires ruraux de France
52, avenue Maréchal Foch
69006 – LYON
Tél. : 04.37.43.39.80